

DEPARTEMENT
DU **NORD**

ARRONDISSEMENT
DE **DUNKERQUE**

Centre Communal
d'Action Sociale
Estaires

DATE DE
CONVOCATION
Le 12 décembre 2024

Date d'affichage
Le 18 décembre 2024

Nombre de membres

En exercice	11
Présents	6
Votants	7

Objet de la délibération
: **Commande publique –
Adhésion centrale
d'achat – Cap
Territoire.**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 059-265902122-20241217-24_12_17_DLKL04-DE

Séance du 17 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-sept heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Président du CCAS.

Présents : Messieurs Bruno FICHEUX, Yves COLPAERT, Henri DELBARRE et Hervé BOCQUET.

Mesdames : Madame Francine MOURIKS, Brigitte GUISSÉ.

Procuration : Madame DAEMS à Monsieur Yves COLPAERT,

Absents : Mesdames Véronique VANMEENEN, Laëtitia LEGRAND et Magali DRIZA-COUCPEZ et Monsieur Yannick CARNEY.

Secrétaire de séance : Madame Cathy HENNION.

Objet de la délibération : Commande publique – Adhésion centrale d'achat – Cap Territoire.

Délibération n° 4/4.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique, notamment son article L.2113-4 ;

Il est exposé :

Dans le cadre d'une politique de mutualisation, le Code de la commande publique permet la création de centrales d'achats, qui ont pour objet d'exercer au bénéfice des acheteurs une activité d'achat centralisée pour l'acquisition de fournitures, de services ou de travaux.

Le respect par ces centrales d'achat des règles de la commande publique fonde les acheteurs qui y recourent à se dispenser d'avoir eux-mêmes à les respecter, pour bénéficier des économies d'échelle et de la baisse des coûts de gestion liée à la prise en charge par la centrale des procédures.

Considérant les offres des centrales d'achats comme des outils d'optimisation de sa politique d'achat, le CCAS souhaite adhérer à la centrale d'achat Cap Territoires.

Dans les Hauts-de-France, celle-ci offre des solutions pour diverses gammes d'achat notamment dans les domaines relatifs aux services informatiques, à la formation ou encore aux matériels des services techniques. Le recours au cas par cas à Cap Territoires n'impose pas la signature de convention d'adhésion cadre.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du C.C.A.S., **à l'unanimité :**

- **Approuve** l'adhésion du CCAS pour une durée indéterminée à la centrale d'achat Cap Territoires ;
- **Autorise** la signature des conventions de mise à disposition des marchés qui seront contractés avec la centrale d'achat et les engagements de commandes ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, les jours, mois, an que dessus.
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme.
Le Président du CCAS
Monsieur Bruno FICHEUX

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le 21/12/24

